

Petit glossaire du secteur académique

Valoriser sa connaissance du milieu académique !

ANR

L'Agence nationale de la recherche, établissement public à caractère administratif créé le 1^{er} janvier 2007, est une agence nationale de financement de projets de recherche.

ANRT

L'Association nationale de la recherche technique rassemble depuis 1953 les principaux acteurs, publics et privés, de la recherche et de l'innovation : grandes entreprises, organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, etc. Ses trois actions principales sont les conventions Cifre, la plate-forme de prospective FutuRIS et, avec le service Europe, l'amélioration des pratiques de recherche partenariale.

ATER

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Enseignant-chercheur recruté à l'université pour une durée déterminée. En plus de ses activités de recherche, le service annuel d'enseignement confié est de 192h pour les postes à temps plein et 96h à mi-temps.

Cifre

Convention industrielle de formation par la recherche, gérée par l'ANRT, favorisant l'embauche d'un doctorant par une entreprise, une association ou une administration pour exercer une mission de recherche partagée entre l'employeur et un laboratoire académique. L'ANRT verse à l'employeur une subvention pour l'embauche du doctorant ; un contrat de collaboration cadre le partage de la propriété intellectuelle, l'utilisation des résultats et les modalités financières entre l'employeur et le laboratoire académique.

CNU

Le Conseil national des universités est une instance nationale divisée en 52 sections thématiques, se prononçant sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des maîtres de conférences et des professeurs des universités.

ComUE

Une Communauté d'universités et d'établissements regroupe, sur un territoire donné, les acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche, afin de coordonner sur ce territoire les stratégies de formation, recherche et transfert et d'en accroître la visibilité notamment à l'international. Un certain nombre de ComUE sont soutenues financièrement par l'action IDEX ou I-SITE du Plan d'Investissement d'Avenir mis en œuvre sous l'autorité du Premier ministre.

CR, DR

Chargé de recherche, directeur de recherche dans un organisme de recherche.

École doctorale (ED)

Une école doctorale est une fédération d'unités de recherche qui suit les doctorants effectuant leurs travaux de recherche dans les laboratoires affiliés. Elles valident leur inscription, contrôlent le bon déroulement de leurs projets doctoraux, leur proposent des formations complémentaires permettant le développement de compétences transverses et suivent leur devenir.

EPST

Établissement public à caractère scientifique et technologique. Organismes nationaux de recherche comme le CNRS, INRIA, INRA, INSERM, etc.

EPIC

Établissement public à caractère industriel et commercial. Les organismes comme l'ADEME, le CEA, le CNES, l'IFREMER, l'IRSN, etc. sont des EPIC.

Hcéres

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances.

Indice h (ou *h-index* en anglais)

L'indice h est un indicateur permettant d'évaluer l'impact de la production scientifique d'un chercheur, d'une équipe ou d'un laboratoire. Un auteur de h publications citées au minimum h fois a un indice h de h . Cet indice est critiqué par la communauté scientifique, notamment car il ne différencie pas les citations « positives » des citations « négatives ».

Médiation scientifique

La médiation scientifique consiste à créer et renforcer les liens entre le monde de la recherche et le reste de la société, notamment en communiquant à propos de méthodes et résultats de recherche de manière adaptée au public visé.

MCF, MCU, MCU-PH, PU, PU-PH

Maître de conférences, équivalent à maître de conférences des universités. Maître de conférences praticien hospitalier.

Professeur des universités. Professeur des universités praticien hospitalier.

Missions doctorales

Activités complémentaires qu'un doctorant mène parallèlement à ses travaux de recherche, apportant un complément de rémunération. Elles peuvent être de trois types : enseignement, médiation scientifique, valorisation ou conseil en entreprise. Ces missions doivent représenter un maximum, par an, de 32 jours ou 64h équivalent TD pour les missions d'enseignement.

Pôle de compétitivité

Association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun. Il peut-être régional, national, international, etc.

Qualification

En plus du diplôme de doctorat, la qualification est nécessaire pour postuler aux postes de maîtres de conférences. Les critères d'octroi de la qualification sont disponibles sur le site web du CNU.

SATT

Les Sociétés d'accélération du transfert de technologies sont des sociétés par actions simplifiées créées par plusieurs établissements de recherche publics dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA). Les SATT ont pour vocation de simplifier, accélérer et faciliter le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toutes tailles. Disposant d'un fonds de maturation, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises.

UFR

Unité de formation et de recherche gérant l'offre de formation et de recherche d'une discipline (UFR de mathématiques, de sciences humaines, etc.) dans une université. Les anciennes « facultés » sont devenues des composantes (UFR) de l'université depuis la loi Faure de 1968.

UMR

Une unité mixte de recherche (UMR) est une structure administrative accréditée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, constituée par la mise en commun, par différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de moyens humains et matériels, et fondée sur une stratégie et un projet scientifique communs.

Vacations

Modalités d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur par un intervenant extérieur, à titre accessoire à un emploi principal.

Pour compléter : un glossaire français/anglais est proposé [sur le site des données ouvertes du ministère chargé de la recherche](#).